

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2016

Liste des présents:

ABRY Jacques, STEIB Éric, DUHOUX Gilbert, DAYMA Vaimiti, GRESSARD Jean-Paul, ROESS Odile, VAILLAUD-PREVOT Émeline, DAVIS Marc, SURLEAU Étienne

Excusés:

ROBERT Julien, LISTRAT Serge, RONCONI Aurélie, VUERLI Sandrine, VALLADONT Carole

Ordre du jour:

- Demandes de subventions à la commune.
- Décision budgétaire modificative
- Adhésion à l'Agence Départementale ingénierie 70
- Restructuration foncière
- Projet immobilier
- Evolution Conseil Communautaire
- Affouage
- Divers

Le maire Jacques Abry ouvre la séance.

- Demandes de subvention :

Deux demandes sont étudiées : AFM Téléthon et Institut Pasteur. Ces demandes n'entrant pas les domaines d'intervention de la commune, sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité ne donne pas suite.

- Décision budgétaire modificative :

Pour permettre le paiement de l'indemnité d'une servitude de passage de réseaux sur la propriété de monsieur Livolant, ainsi que pour l'achat de la Licence IV à Mr et Mme Bodo, le conseil municipal à l'unanimité et autorise le maire à procéder aux transferts de crédits nécessaires.

- Adhésion à l'Agence départementale d'ingénierie 70 :

Consécutivement à la loi NOTRe portant sur la réforme des collectivités territoriales, le Département n'a plus la compétence pour assurer la maintenance informatique du logiciel MAGNUS auprès des communes. Aussi cette prestation sera désormais assurée par l'Agence départementale Ingénierie 70 à laquelle, il convient d'adhérer. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette adhésion.

- Restructuration foncière du domaine forestier géré par l'ONF :

Comme suite à la mise à 2x2 voies de la RD438 et à sa nouvelle emprise sur le territoire communal, il y a lieu de solliciter l'application du régime forestier sur le nouveau parcellaire forestier confié sur lequel porteront les prestations de l'ONF. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la restructuration proposée par l'ONF.

- Projet immobilier locatif proposé par Habitat 70 :

Le Maire expose un projet locatif proposé par Habitat 70 sur une parcelle communale qui jouxte le lotissement "SEMANAZ" rue du Stade.

Ce projet nécessitant une contribution financière de la commune jugée trop élevée, sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité rejette ce projet.

- Composition du Conseil Communautaire au 1^{er} janvier 2017 :

Le nouveau périmètre de la CCPH issu du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) intégrant 4 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017, implique l'application des nouvelles règles de composition du Conseil Communautaire basées sur la proportionnalité de la population applicables au prochain mandat (Loi NOTRe du 7 août 2015). Les communes membres sont appelées à se prononcer sur cette nouvelle composition, soit pour Luze 1 seul délégué titulaire au lieu 3 précédemment.

Le Conseil municipal à contre cœur, contraint par la loi, à l'unanimité approuve l'application des nouvelles règles de composition du Conseil Communautaire.

- Modification des statuts de la CCPH à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Faisant suite à l'arrivée de 4 nouvelles communes au 1^{er} janvier, le conseil communautaire par délibération du 29 septembre 2016 a décidé de modifier ses statuts. Les communes membres sont appelées à délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ces nouveaux statuts.

- Présentation du Rapport d'Activité 2015 de la CCPH:

Le conseil municipal approuve le rapport d'activités présenté.

- Passation marché de travaux hydrauliques :

Le maire rend compte du résultat des consultations qu'il a effectuées en vue de la réalisation de travaux hydrauliques de protection du lotissement (noues).

Après étude des offres, sur proposition de Maire, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Maillard, et autorise le maire à lui passer ce marché pour un montant de 45 150,00 € HT.

- Assiettes des coupes de bois 2017 :

Proposition de l'ONF :

- Parcelle 22P APR (préparation): volume estime à 100 mètres/cube

- Parcelle 19R RE (Régénération ensemencement): volume estimé à 80mètres/cube

- Parcelle 36r RCV (Relevé de couvert): le volume est estimé à 50 mètres/cube.

Mode de commercialisation: «Futaie Affouagère» pour les 3 parcelles

Le Maire
Jacques Abry